

Vos droits

S'agissant de vos informations de santé, vous avez certains droits. Pour vous aider, cette section explique vos droits ainsi que certaines de nos responsabilités.

Recevoir une copie électronique ou papier de votre dossier médical

- Vous pouvez demander à voir ou à obtenir une copie électronique ou papier de votre dossier médical et des autres informations de santé que nous détenons à votre sujet. Demandez-nous comment faire cette démarche.
- Nous vous remettons une copie ou un résumé de vos informations de santé, généralement dans les 30 jours suivant votre demande. Nous pourrions vous facturer des frais raisonnables basés sur nos coûts.

Nous demander de corriger votre dossier médical

- Vous pouvez nous demander de corriger les informations de santé vous concernant qui vous semblent incorrectes ou incomplètes. Demandez-nous comment faire cette démarche.
- Nous pouvons refuser votre demande, mais nous vous en donnerons la raison par écrit dans un délai de 60 jours.

Demander des communications confidentielles

- Vous pouvez nous demander de vous contacter d'une manière spécifique (par exemple, par téléphone à domicile ou au bureau) ou d'envoyer le courrier à une autre adresse.
- Nous répondrons positivement à toutes les demandes raisonnables.

Nous demander de limiter ce que nous utilisons ou partageons

- Vous pouvez nous demander de ne pas utiliser ou partager certaines informations de santé, que ce soit aux fins de traitement, de paiement ou dans le cadre de nos activités.
- Nous ne sommes pas tenus d'accepter votre demande, et nous pouvons refuser si cela était susceptible d'avoir un impact sur vos soins.
- Si vous payez de votre poche pour un service ou un soin de santé, vous pouvez nous demander de ne pas partager ces informations avec votre assurance maladie aux fins de règlement ou du fonctionnement de nos services.
- Nous répondrons positivement, sauf si la législation nous oblige à partager ces informations.

Connaître la liste des personnes avec lesquelles nous avons partagé des informations

- Vous pouvez demander la liste (le nombre) des fois où nous avons partagé vos informations de santé pendant les six années précédant la date de votre demande, avec qui nous les avons partagées et à quelles fins.

Recevoir un exemplaire de cet avis de confidentialité

- Vous pouvez demander une copie papier de cet avis à tout moment, même si vous avez accepté de recevoir l'avis par voie électronique. Nous vous fournirons rapidement une copie papier.

Désigner quelqu'un pour agir à votre place.

- Si vous avez donné une procuration médicale à quelqu'un ou si quelqu'un est votre tuteur légal, cette personne peut exercer vos droits et faire des choix concernant vos informations de santé.
- Nous vérifierons que la personne dispose de cette autorité et peut agir en votre nom avant d'entreprendre quelque action que ce soit.



617 Riverside Avenue

Burlington, VT 05401, États-Unis d'Amérique

www.chcb.org

Numéro accessible aux patients : +1 (802) 540-8253



Avis sur les pratiques de confidentialité

Vos informations. Vos droits. Nos responsabilités.

Cet avis décrit comment les informations médicales vous concernant peuvent être utilisées et divulguées et comment vous pouvez y avoir accès.
Veillez le lire attentivement.



Déposer une plainte si vous pensez que vos droits ont été violés

- Si vous pensez que nous avons violé vos droits, vous pouvez vous plaindre en nous contactant à l'aide des informations figurant sur la page 1.
- Vous pouvez déposer une plainte auprès du Department of Health and Human Services (ministère de la Santé et des Services sociaux), Office for Civil Rights (bureau des Droits civils), en envoyant une lettre à 200 Independence Avenue, S.W., Washington, D.C. 20201, en appelant le 1-877-696-6775, ou en visitant le site Web www.hhs.gov/ocr/privacy/hipaa/complaints.
- Nous n'exercerons pas de représailles à votre rencontre pour avoir déposé une plainte.

Vos choix

Pour certaines informations relatives à la santé, vous pouvez nous indiquer vos choix quant à ce que nous partageons. Si vous avez une préférence claire quant à la manière dont nous partageons vos informations dans les situations décrites ci-dessous, parlez-nous en. Dites-nous ce que vous voulez que nous fassions, et nous suivrons vos instructions.

Si tel est le cas, vous avez le droit et le choix de nous dire de...

- Partager des informations avec votre famille, vos amis proches ou d'autres personnes participant à vos soins
- Partager des informations dans le cadre des secours en cas de catastrophe
- Vous contacter pour des initiatives de collecte de fonds

Dans les cas suivants, nous ne partageons jamais vos informations, sauf si vous nous en donnez l'autorisation écrite

- Objectifs de marketing
- Vente de vos informations
- La majeure partie du partage de notes de psychothérapie

En cas de collecte de fonds

- Nous pouvons vous contacter dans le cadre de collectes de fonds, mais vous pouvez aussi nous demander de ne plus vous contacter.

Nos utilisations et divulgations

Comment utilisons-nous ou partageons-nous généralement vos informations de santé ? Nous utilisons ou partageons généralement vos informations de santé de la manière suivante.

Pour vous soigner

- Notre système électronique d'échange d'informations sur la santé (HIE) permet aux médecins, aux infirmiers, aux pharmaciens et aux autres prestataires de soins de santé d'accéder de manière appropriée aux informations médicales vitales d'un patient et de les partager de manière sécurisée par voie électronique - améliorant ainsi la rapidité, la qualité, la sécurité et le coût des soins aux patients. Si vous souhaitez vous désinscrire de Careequality, veuillez appeler le +1 (802)-864-6309 et un assistant se fera un plaisir de vous aider.
- Nous pouvons vous contacter si nécessaire.
- Nous pouvons utiliser vos informations de santé et les partager avec d'autres professionnels qui vous traitent.

Aide relative aux questions de santé et de sécurité publiques

Nous pouvons partager les informations de santé vous concernant dans certaines situations, pour, par exemple :

- Prévenir les maladies
- Aider en cas de rappel de produits
- Déclarer des effets indésirables des médicaments
- Signaler une suspicion d'abus, de négligence ou de violence domestique
- Prévenir ou réduire une menace grave pour la santé ou la sécurité de quiconque

Comment pouvons-nous utiliser ou partager autrement vos informations de santé ? Nous avons le droit ou l'obligation de partager vos informations d'autres manières - généralement dans le but de contribuer au bien public, comme la santé publique et la recherche. Nous devons remplir de nombreuses conditions prévues par la Loi avant de pouvoir partager vos informations à ces fins. Pour plus d'informations, voir :

www.hhs.gov/ocr/privacy/hipaa/understanding/consumers/index.html.

Facturer vos services

- Nous pouvons utiliser et partager vos informations de santé pour facturer et obtenir un paiement des régimes d'assurance maladie ou d'autres organismes.

Exemple : Nous donnons des informations vous concernant à votre assurance maladie pour qu'elle paie les services dont vous avez bénéficié.

Faire de la recherche

- Nous pouvons utiliser ou partager vos informations aux fins de recherche pour la santé.

Nous conformer à la Loi

- Nous partagerons les informations vous concernant si la législation de l'État ou la législation fédérale l'exige, y compris avec le Department of Health and Human Services (ministère de la Santé et des Services sociaux) s'il veut s'assurer que nous respectons la législation fédérale sur la confidentialité.

Répondre aux demandes de dons d'organes et de tissus

- Nous pouvons partager les informations de santé vous concernant avec des organismes de collecte d'organes.

Travailler avec un médecin légiste

- Nous pouvons partager des informations sur la santé avec un coroner, un médecin légiste ou un directeur de funérarium lorsqu'une personne décède.

Répondre aux demandes d'indemnisation des travailleurs et aux autres demandes du gouvernement.

Nous pouvons utiliser ou partager les informations relatives à votre santé :

- Pour les demandes d'indemnisation des accidents du travail
- Avec les organismes de surveillance sanitaire pour les activités autorisées par la Loi

Pour les fonctions gouvernementales spéciales telles que les services militaire, de sécurité nationale et de protection présidentielle.

Répondre à des poursuites judiciaires et actions en justice

- Nous pouvons partager les informations de santé vous concernant en réponse à une ordonnance judiciaire ou administrative, ou en réponse à une assignation à comparaître.

Nos responsabilités

- Nous sommes tenus par la Loi de préserver la confidentialité et la sécurité de vos informations de santé protégées.
- Nous vous informerons rapidement en cas de violation susceptible d'avoir compromis la confidentialité ou la sécurité de vos informations.
- Nous devons respecter les devoirs et les pratiques de confidentialité décrits dans cet avis et vous en donner une copie.
- Nous n'utiliserons ou ne partagerons pas vos informations autrement que de la manière décrite ici, sauf si vous nous en donnez l'autorisation par écrit. Si vous nous y autorisez, vous pouvez quand même changer d'avis à tout moment. Faites nous savoir par écrit si vous changez d'avis.

Pour plus d'informations, voir : www.hhs.gov/ocr/privacy/hipaa/understanding/consumers/noticepp.html.

24 octobre 2013.

Modifications des termes de cet avis

Nous pouvons modifier les termes de cet avis, et les modifications s'appliqueront à toutes les informations que nous possédons sur vous. Le nouvel avis sera disponible sur demande, dans nos bureaux et sur notre site web.

Cet avis de confidentialité s'applique à tous les sites des Community Health Centers of Burlington, Inc.